

Règlement intérieur de la cafeteria

Article 1 : Adhésion et Règlement

Même si cette salle est ouverte à tous les apprenants du lycée, quel que soit leur âge, leur classe ou leur filière, il est à noter que cette salle est sous le règlement de l'association de la maison des lycéens. De plus, le règlement du lycée s'y applique également. À ceux-ci s'ajoute le règlement ci-dessous qui complète et modifie les deux règlements nommés précédemment.

Article 2 : Horaires d'ouverture de la cafétéria

1. Les locaux sont ouverts à la disponibilité des membres. Un planning est mis en place et sera affiché si dessous, il peut être modifier en fonction des aléas.
2. Chaque salle est ouverte sur le temps libre d'un bénévole, avec l'accord des membres du conseil d'administration. Merci d'être agréable avec ces bénévoles qui donnent de leur temps pour que la salle puisse être ouverte.
3. Si les bénévoles présents l'estiment nécessaire, ils peuvent fermer la salle de manière exceptionnelle. Dans ce cas, tous les élèves présents doivent quitter la salle. Il est préférable qu'un membre du CA soit informé.
4. Concernant la propreté des locaux : ils sont nettoyés par les élèves volontaires. Ils sont visités par la CHSCT du lycée qui s'assure de la propreté et de l'hygiène de ceux-ci. Merci donc de veiller à la propreté des lieux

Article 3 : Utilisation du matériel spécifique.

Pour l'utilisation des microondes, merci de NE PAS METTRE DE METAL A L'INTERIEUR durant son utilisation. Il est préférable de veiller aussi à la propreté des microondes et de la cloche. Ceux-ci doivent être nettoyés au moins tous les jours.

Article 4 : Restauration.

Il est autorisé de manger dans ces locaux, mais il est demandé à tous de les maintenir propre.

Article 5 : Sanctions.

Toute dégradation sur le matériel appartenant à la MDL devra être réparée et/ou remboursée par le ou les élèves responsables. Une décision d'exclusion temporaire ou définitive de la MDL pourra être prise par le bureau suivant la gravité des dégradations.

Article 6 : Modification du règlement

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le Conseil d'administration à la majorité simple des membres présents.